



Mandat d'amener suisse contre francais

Par **ravens**, le **14/07/2010 à 06:32**

Bonjour,rnrnJe suis depuis peu au chômage, sans rémunération des assedics, j'ai démissionné de mon emploi dans le canton de Fribourg, en Suisse. Pour information, je vivais là-bas depuis presque deux ans, avec un permis de travail B. rnrnJ'avais contracté un leasing pour un véhicule que j'ai restitué au garage avant mon départ et il restait un solde de leasing à rembourser, vu la rupture dudit contrat avant terme. Je me suis arrangé avec la société de leasing pour un remboursement mensuel de ce solde. rnrnMalheureusement, n'ayant toujours pas retrouvé un travail en France, où je vis actuellement et étant de nationalité française, je n'ai plus pu rembourser mes mensualités. rnrnLa semaine dernière, j'ai reçu un courrier de l'office des poursuites de Fribourg me notifiant que, faute de me présenter à eux, un mandat d'amener sera établi à mon encontre.rnrnCe que je voudrais savoir c'est, si il y a un mandat d'amener établi par la Suisse, pays où je ne retournerai plus jamais, et que je reste en France, qu'est-ce que je risque ? les autorités suisse peuvent-elles venir me chercher en France ?rnrnEntre-temps, j'ai a nouveau pu payer une mensualité à la société de leasing.rnrnMerci pour vos réponses. Cordialement.

Par **chris_ldv**, le **14/07/2010 à 17:32**

Bonjour,rnrnUn mandat d'amener correspond à une réquisition prise par un juge dans le cadre d'un délit ou d'un crime lorsqu'il existe des présomptions (généralement fortes et concordantes) à l'encontre d'une personne (auteur présumé, ou plus rarement témoin).rnrnUn tel acte de procédure revêt un caractère de gravité extrêmement plus élevé que les faits que vous avez décrit, à savoir un simple retard de paiement d'une dette.rnrnLa France a pour principe de ne pas extraditer ses propres ressortissants sans leur accord mais si vous êtes jugé et reconnu coupable d'une infraction en Suisse alors les accords internationaux permettent

dans ce cas votre arrestation par les forces de l'ordre, puis votre emprisonnement en France.

Cordialement,